

**RAPPORT DE L'ATELIER DE CADRAGE DE LA  
PREMIERE EDITION DU BAROMETRE  
NATIONAL DE LA RESPONSABILITE  
SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE) EN  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

***Bukavu, du 28 au 29 Janvier 2022***

***Par Me Benjamin BISIMWA Cibaye, Secrétaire Rapporteur***



***Le contenu de ce Rapport n'engage pas la responsabilité des  
Fonds pour les Droits Humains Mondiaux – FDHM et ne  
reflète ni ses avis, ni sa position.***

ATELIER DE CADRAGE DE LA PREMIERE EDITION DU BAROMETRE  
NATIONAL DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES EN  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

BEST – Bukavu, du 28 au 29 Janvier 2022

**RAPPORT FINAL**

**Par Me Benjamin BISIMWA Cibaye, Consultant**  
***Secrétaire – Rapporteur.***

*Le contenu de ce rapport n'engage pas la responsabilité  
des Fonds pour les Droits Humains Mondiaux – FDHM  
et ne reflète ni ses avis, ni sa position.*

© **AFREWATCH – BEST/Bukavu – Janvier 2022**

## STRUCTURE DU RAPPORT FINAL DE L'ATELIER

<b>0.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>I.</b>	<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ATELIER.....</b>	<b>4</b>
	I.1. Contexte de l'atelier .....	4
	I.2. Justification de l'atelier .....	7
	I.3. Groupes cibles .....	8
	I.4. Objectifs de l'atelier.....	8
	I.5. Tâches .....	9
	I.6. Opportunités et risques.....	10
<b>II.</b>	<b>DEROULEMENT DE L'ATELIER DE CADRAGE .....</b>	<b>11</b>
	<b>II.1. JOUR 1 : Vendredi 28 Janvier 2022 : Présentation du Projet et Exposés d'Experts .....</b>	<b>11</b>
	A. Mots introductifs et d'ouverture : .....	11
	B. Photo de famille prise après l'atelier de cadrage au balcon du BEST .....	13
	C. Exposé 1 : Aperçu des standards et pratiques RSE dans le secteur minier en RDC (Par Me Fabien MAYANI, Avocat au Barreau du Lubumbashi et Directeur de Programme Gouvernance des Industries Extractive de Centre Carter) .....	14
	D. Exposé 2 : Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises en RDC ; Evaluation de la mise en œuvre dans le secteur minier (Par Prof. Dr. Ir. Arthur KANIKI TSHAMALA, <i>Vice-Doyen de la Faculté de Polytechnique de l'Université de Lubumbashi</i> ) .....	16
	<b>II.2. JOUR 2 : Samedi 29 Janvier 2022 : Définition des critères d'évaluation de la RSE et de choix des entreprises à retenir pour la première édition du cadrage du baromètre de la RSE en RDC.....</b>	<b>21</b>
	A. Exposé 1 : Présentation de quelques critères d'évaluation des entreprises minières en matière de RSE (Par Me Fabien MAYANI, <i>Avocat au Barreau du Lubumbashi et Directeur de Programme Gouvernance des Industries Extractive de Centre Carter</i> ) .....	21
	B. Exposé 2 : Présentation de la cartographie et de quelques critères de choix des entreprises minières à mettre dans le périmètre du cadrage de la première édition du Baromètre de la RSE en RDC (Par Me Emmanuel UMPULA, <i>Avocat au Barreau de Lubumbashi et Coordonnateur de l'ONG AFREWATCH</i> ).....	25
	C. Exposé 3 : Projet de plateforme numérique de la RSE en RDC (Par Monsieur Olfi KAMBALE Dieudonné, <i>Consultant Technicien en informatique</i> ).....	27
<b>III.</b>	<b>CONCLUSION ET MOTS DE CLOTURE .....</b>	<b>31</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>32</b>
	Annexe 1 : Liste de présence.....	32

## 0. INTRODUCTION

Du 28 au 29 Janvier 2022, il a été accueilli à Bukavu, Chef-lieu de la Province du Sud-Kivu, en République Démocratique du Congo (RDC), dans la Salle des réunions du Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques, BEST en sigle, l'atelier portant sur le « **Cadrage de la première édition du Baromètre national de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en République Démocratique du Congo** ».

L'Organisation de cet atelier, à la fois technique, académique et pédagogique au regard des expériences pratiques partagées par les consultants invités, est l'œuvre de deux Organisations de la Société civile congolaise très impliquées dans la gouvernance des ressources extractives, à savoir : African Resources Watch, AFREWATCH en sigle et Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques, BEST en sigle, grâce à l'appui financier de leur Partenaire "Fonds pour les Droits Humains Mondiaux – FDHM".

Du début à la fin, cet atelier a été modéré par le Docteur Me Patient LWANGO, Professeur des universités et Avocat au Barreau près la Cour d'appel du Sud-Kivu, dont l'approche a permis de mieux capitaliser la présence et l'apport des experts venus de Kinshasa, Lubumbashi et Goma en vue d'atteindre les résultats escomptés, pendant que son secrétariat et rapportage était confié à Me Benjamin BISIMWA Cibaye, Avocat au Barreau près la Cour d'appel du Sud-Kivu et Chercheur en gouvernance géostratégique des ressources extractives.

Ont pris part à cet atelier, quelques Experts des Universités et acteurs des Organisations internationales et de la Société civile impliquées dans la thématique de la gouvernance du secteur minier, tels que le Centre Carter, AfreWatch, BEST, CRESA, etc., spécialement venus de Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu.

Bien plus, une Représentante de l'Organisation FDHM, partenaire financier des organisateurs AFREWATCH et BEST, avait également pris part aux échanges, surtout s'agissant de la matérialisation du plan opérationnel de mise en œuvre du Baromètre national de la RSE en RDC, au-delà ou après le cadrage.

La méthodologie soigneusement planifiée dans les termes de référence et préalablement partagés aux participants, en même temps que les invitations, a été fidèlement suivie et observée durant le déroulement de l'atelier, nonobstant quelques réaménagements opérés dans l'agenda ou programme prévu.

Entre les deux phases protocolaires d'ouverture et de clôture de l'atelier, il y a eu présentation des exposés par des experts de la thématique RSE, suivis des échanges et débats très interactifs et ouverts, cela en plus d'un brainstorming et du partage d'expériences en matière de RSE.

Outre son introduction (0) et sa conclusion (III), la structure du présent Rapport d'atelier revient globalement sur le contexte et les objectifs de l'atelier, tel que fixés par les organisateurs (I) et son déroulement proprement dit durant les deux jours prévus (II).

## I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ATELIER

### I.1. Contexte de l'atelier

En République Démocratique du Congo, le législateur a rendu obligatoire la responsabilité sociétale (RSE) à l'endroit des titulaires des droits d'exploitation minière et des carrières permanentes par la promulgation de la loi N° 18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la loi N° 007/2002 du 11 Juillet 2002 portant Code Minier. Des mesures d'application ont été également mis en place par le Décret N°18/024 du 08 Juin 2018 modifiant et complétant le Décret N°038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement minier.

Cette importante réforme a été décidée après plusieurs années de négociation entre les différentes parties prenantes, à savoir : l'Etat congolais, les entreprises minières et les Organisations de la Société civile à la suite du constat partagé que la hausse exponentielle de la production des minerais en RDC consécutive à la promulgation de la loi N° 007/2002 du 11 Juillet 2002 portant Code Minier n'avait permis, ni aux populations congolaises ni à l'Etat congolais, de bénéficier des potentialités que recèle l'exploitation minière en raison notamment de la corruption, du manque de transparence et de redevabilité, aussi bien de l'Etat congolais que des entreprises minières.

Des études<sup>1</sup> montrent, en effet, que si les ressources minières de la RDC étaient exploitées judicieusement, elles pourraient induire d'immenses opportunités pour le développement social et économique du pays. Malheureusement, force est de constater que, plutôt que ces ressources minières produisent la paix<sup>2</sup>, elles sont au contraire au centre des controverses et des conflits parfois violents qui opposent plusieurs protagonistes, y compris les Etats, les entreprises multinationales, les communautés des zones minières, etc.

De nouvelles études montrent que la transition énergétique prévoit l'augmentation de l'activité minière dans les prochaines décennies ; des organisations de la Société civile belge affirment, pour leur part, dans un dossier intitulé «Les minerais de la transition énergétique : vers une société sobre en carbone» : *“qu'aujourd'hui au moins 23 minerais sont nécessaires à la production de plus en plus intensive des panneaux solaires, des éoliennes, des voitures électriques ainsi qu'au stockage de l'énergie. Il s'agit notamment de l'aluminium, du fer, du cobalt, du cuivre, du lithium, du plomb, du nickel, de l'étain, des terres rares, de l'argent et du zinc. Ainsi la transition énergétique menace de provoquer une véritable ruée vers ces matières premières”*. La RDC, étant un des pays producteurs de la plupart de ces minéraux, sera donc une des destinations de cette ruée.

L'atlas de la justice environnementale, coordonné par des chercheurs de l'Université autonome de Barcelone indique que : *“Partout dans le monde, des communautés se battent pour défendre leur terre, leur eau, leur air ou leurs forêts menacés par de grands projets ou des activités extractives aux impacts sociaux et environnementaux majeurs”*. Il en est de même en RDC où une résistance plus ou moins violente se développe autour des projets miniers ainsi qu'autour de l'exploitation minière artisanale.

<sup>1</sup> Comprendre les inégalités dans l'exploitation minière en RDC : Regard sur les mines de Twangiza et Mushinga (Sud-Kivu) et Rubaya ((Nord-Kivu), BEST 2020

<sup>2</sup> Le développement est le nouveau nom de la paix ; Paul VI, *Populorum progressio*

La délivrance effrénée des titres miniers (voir Site du Cadastre Minier) laisse ainsi entrevoir une explosion des conflits liés à l'accès et à l'exploitation des ressources naturelles.

La nouvelle législation minière en vigueur en RDC a introduit et/ou renforcé des dispositions favorables au développement communautaire, à la transparence, à la fiscalité, à la participation des congolais au capital des entreprises minières, à la protection de l'environnement, à l'industrialisation du secteur minier, à la délocalisation des populations appelées à se déplacer pour laisser la place à l'industrie minière, à l'obligation de débiter les travaux, etc. qui, si elles étaient appliquées, pourraient certainement réduire le potentiel de conflits par un respect plus accru des droits humains par les acteurs de l'exploitation minière, mais aussi contribuer à la sauvegarde des écosystèmes dont dépend l'avenir de l'humanité toute entière. Il s'agit, entre autres, de dispositions relatives (au, à la, à l') :

#### a) Développement communautaire

- L'obligation pour les titulaires du Permis d'exploitation, du Permis d'exploitation des rejets, du Permis d'exploitation de petite mine, de l'Autorisation d'exploitation de carrières permanente de verser des quotités de la redevance minière à l'état central (50%), aux provinces (25%), aux entités territoriales décentralisées (15%) et au Fond minier pour les générations futures (10%) ;
- La Création d'une dotation de 0,3 % du chiffre d'affaire des titulaires des droits d'exploitation minière et des carrières permanentes pour financement des projets de développement ;
- L'Obligation de signer un cahier de charge de la responsabilité sociétale entre les titulaires des droits d'exploitation minière et des carrières permanentes et les communautés affectées par leurs activités ;
- L'obligation faite au titulaire d'un droit minier d'exploitation de construire un bâtiment abritant son siège social selon les normes des standards internationaux au chef-lieu de la province d'exploitation dans les cinq ans à dater de la délivrance du titre.

#### b) Protection de l'environnement

- Remplacement de l'avis environnemental par le certificat environnemental, préalable à l'obtention d'un permis d'exploitation délivré par l'Agence Congolaise de l'Environnement à l'issue de l'instruction environnementale et sociale attestant que l'exécution du projet ainsi que l'exploitation de l'ouvrage se conforment aux principes de sauvegarde environnementale et sociale ;
- L'obligation pour tout titulaire des droits d'exploitation minière et des carrières permanentes de réparer les dommages causés aux personnes, aux biens et à l'environnement du fait de ses activités minières, même en l'absence de toute faute ou négligence. (Article 285 bis du CM).

### c) Innovations sur la transparence, la traçabilité et la certification

- L'obligation faite à l'Etat congolais de prendre des mesures légales ou réglementaires particulières en application des normes nationales, régionales et internationales en matière de transparence dans l'industrie minière, de traçabilité et de certification des substances minérales, notamment la divulgation et la publication des contrats et des bénéficiaires réels des actifs miniers ainsi que les déclarations de tous les impôts, taxes, droits et redevances dus et payés à l'Etat, les contrats miniers, leurs annexes (Par exemple EIES, PGES, ...) et avenants ;
- L'obligation faite aux titulaires des droits miniers ou de carrières d'exploitation de publier à la fin de chaque mois sur un formulaire ad hoc, les quantités produites, vendues ou exportées des substances minérales, leurs qualités, leurs valeurs, les montants de divers impôts, droits, taxes et redevances dus et payés au profit du trésor public, aux entités territoriales décentralisées et aux organismes de l'Etat.

### d) Industrialisation du secteur minier

- L'obligation faite au titulaire d'un droit minier d'exploitation ou d'une Autorisation d'exploitation de carrière permanente de traiter ou de faire traiter les substances minérales en produits marchands dans ses propres installations ou auprès des entités de traitement agréées établies sur le territoire national ;
- L'obligation faite au titulaire d'un droit minier d'exploitation ou d'une autorisation d'exploitation de carrière permanente de présenter à la Direction des mines son plan d'industrialisation contenant un programme de traitement des produits miniers extraits de son périmètre dans ses propres installations ou auprès des entités de traitement agréées établies sur le territoire national.

### e) Participation des congolais

- L'obligation faite au titulaire d'un droit minier d'exploitation ou d'une Autorisation d'exploitation de carrière permanente de veiller à la participation, à au moins 10%, des personnes physiques de nationalité congolaise au capital social des sociétés minières ;
- L'obligation faite au titulaire d'un droit minier d'exploitation ou d'une Autorisation d'exploitation de carrière permanente de réserver la sous-traitance aux seules entreprises tenues par les congolais.

### f) Règlementation du déplacement et de réinstallation des communautés affectées

- L'obligation pour tout opérateur minier de procéder préalablement à l'indemnisation, à la compensation et à la réinstallation des populations en cas de déplacement conformément à la directive spécifique sur le processus de déplacement, d'indemnisation, de compensation et de réinstallation des populations annexée au Règlement Minier.

Depuis la promulgation de cette nouvelle législation, les Organisations de la Société civile, dans leur diversité et pluralité et en fonction de leurs ressources, se sont lancées dans le suivi de la mise en application de la nouvelle loi, mais comme l'indique une étude publiée par Cordaid intitulée « *Deux ans après la promulgation de la législation minière révisée en RDC : Les communautés locales continuent d'attendre les retombées,...* » rien ou presque n'a changé et trois ans après la réforme, les résultats sont peu satisfaisants, les entreprises continuent à s'enrichir au détriment des communautés et du pays, le secteur reste géré dans une grande opacité malgré les efforts des Organisations de la Société civile, l'environnement continue d'être dégradé en raison de l'activité des exploitants miniers, les conflits se multiplient avec des nouveaux acteurs, la corruption bat son plein et la pauvreté ne cesse de sévir, la grande majorité des entreprises ne sont pas encore en conformité avec la loi, et l'Etat congolais, de son côté, semble être l'artisan principal du viol de ses propres réglementations.

## I.2. Justification de l'atelier

Le Baromètre national de la RSE se veut être un outil ambitieux. A ce jour, plus de 3 000 titres miniers et d'exploitation des carrières ont été octroyés en RDC.

Cependant, le baromètre national de la RSE n'a pas la prétention de couvrir toutes ces entreprises dans toutes les provinces du pays et au même moment. Il sera, comme tous les outils de ce type, évolutif.

Les recommandations des services publics, des entreprises et de la Société civile, l'expertise acquise par AFREWATCH et BEST dans la mise en œuvre et bien-sûr la capacité à mobiliser les fonds nécessaires permettront une montée en puissance progressive cet outil.

Le Baromètre national de la RSE est un outil qui a l'ambition d'être au service des intérêts des communautés principalement et du pays secondairement. Le périmètre à couvrir sera défini sur la base de ces deux objectifs. Lors de l'atelier de validation du format prévu en début du projet ; ces questions seront abordées par les experts de la RSE qui prendront part à la session de cadrage de la première édition.

En raison de son alignement aux Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme qui promeuvent le rôle dévolu aux entreprises en qualité d'organes spécialisés de la société remplissant des fonctions particulières, tenues de se conformer à toutes les lois applicables et de respecter les droits de l'homme et à la norme ISO 26 000 qui définit le périmètre de la RSE autour de 7 questions centrales parmi lesquels les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques et les communautés et le développement local.

Elle fait référence aux principes généraux des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme qui déterminent le rôle des entreprises et celui des états dans la protection des droits de l'homme à l'occasion des activités des entreprises que sont :

- Les obligations existantes qui incombent aux États de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme et les libertés fondamentales ;



- Le rôle dévolu aux entreprises en qualité d'organes spécialisés de la société remplissant des fonctions particulières, tenues de se conformer à toutes les lois applicables et de respecter les droits de l'homme ;
- La nécessité que les droits et obligations s'accompagnent des voies de recours appropriées et efficaces en cas de violation ;
- La norme ISO 26000 qui vise notamment à inciter tous types d'organismes du secteur public ou du secteur privé à mettre en œuvre une RSE dont l'objectif est de contribuer au développement durable.

Le Baromètre national de la RSE fournira ainsi des informations précises et le plus détaillées possible sur divers sujets relatifs aussi bien à la propriété réelle des entreprises, à la localisation, nature et la durée de leur droit, à leur capital et leur actionnariat, aux EIES et PGES, à la transparence, au contenu local, au cahier de charge de RSE, à la dotation pour financement des projets de développement communautaire, à la redevance minière, etc.

### I.3. Groupes cibles

Le baromètre national de la RSE est destiné à une audience très large, notamment :

- **Les entreprises** : pour leur permettre de mesurer, de s'engager, de construire un dialogue efficace avec les communautés autour de la RSE, sur la base d'un diagnostic partagé, et de comparer et mesurer leurs progrès au cours des années ;
- **Les pouvoirs publics** : pour leur permettre de mesurer les progrès réalisés par les entreprises dans le respect des obligations relevant de la RSE et envisager des mesures correctives ;
- **Les Organisations de la société civile** : comme outil de monitoring et de plaidoyer sur les activités des entreprises relevant de la RSE, l'adoption et la mise en œuvre des politiques publiques plus dynamique ;
- **Les chercheurs** : pour documenter davantage les pratiques de la RSE et proposer des ajustements ;
- **Les communautés** : comme outil leur permettant d'assurer un suivi des engagements des entreprises, de réaliser des comparaisons entre les pratiques de diverses entreprises ;
- **Les institutions financières** : comme outil d'évaluation des risques que comportent les activités des entreprises à la recherche des financements nouveaux ;
- **Les actionnaires des entreprises et investisseurs** : comme outil d'informations sur les activités de leurs entreprises ;
- **Le public congolais**, plus largement, comme outil de pression sur le Gouvernement et de surveillance de l'action publique.

### I.4. Objectifs de l'atelier

- **Objectif général**

C'est pour toutes ces raisons que les Organisations de la Société civile congolaise AFREWATCH et BEST se sont proposé de mettre en place un baromètre national de la RSE qui se veut un outil de mesure de la conformité des entreprises aux normes légales en RDC et aux standards internationaux.

Ce baromètre national de la RSE se veut aussi un outil de plaidoyer vers les pouvoirs publics en RDC et vers les décideurs internationaux, la RSE étant devenue vitale pour l'humanité toute entière en raison des impacts de l'exploitation massive des ressources naturelles. Il pourra certainement alimenter les campagnes d'ONG et contribuer à une exploitation responsable des ressources minières de la RDC.

- **Objectifs spécifiques :**

- Mettre à disposition des universités et centres de recherches les informations fiables relatives au respect par les compagnies minières des obligations relevant de la RSE en RDC ;
- Stimuler les entreprises à s'investir davantage dans le respect des obligations relevant de la RSE ;
- Offrir aux investisseurs et autres actionnaires des entreprises une plateforme d'information sur le respect par les entreprises opérant en RDC de leurs responsabilités sociétales ;
- Fournir aux organisations de la société civile œuvrant dans le secteur extractif les évidences nécessaires pour leurs activités de plaidoyer et de monitoring ;
- Proposer aux services publics des informations fiables susceptibles d'améliorer la surveillance du respect par les entreprises des obligations de la RSE.

### **I.5. Tâches**

A ce jour, le registre des droits miniers et d'autorisations d'exploitation de carrières permanentes du Cadastre Minier indique, qu'au 01<sup>er</sup> Juillet 2021, plus de 3000 titres avaient été octroyés à des entreprises. Le nombre important d'entreprises rendra certainement la tâche titanesque ; c'est pour cette raison qu'une phase pilote couvrira les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga qui seront prises en charge par AFREWATCH et les provinces de l'ancien Kivu, de l'Ituri et du Haut-Uele qui seront couvertes par le BEST.

Le Baromètre national de la RSE a pour vocation d'être publié chaque année, à date fixe, pour justement être un véritable instrument de mesure des progrès réalisés dans le respect de la responsabilité sociétale des entreprises couvertes par le Code Minier. Il sera mis en ligne et logé sur les sites internet des Organisations AFREWATCH et du BEST. D'autres tâches devraient consister à :

- Organiser un atelier avec les experts de la RSE pour déterminer le périmètre de la RSE à couvrir par le baromètre ;
- Définir les critères de choix pour la phase pilote ;
- Recruter un informaticien technicien pour la conception de la plateforme numérique destiné à abriter le baromètre ou base de données y relative et en assurer la mise à jour ;
- Organiser les missions de collecte des données ;
- Conduire les séances de traitement et d'intégration des données dans la plateforme numérique ;
- Organiser des sessions de présentation et d'appropriation du baromètre aux parties prenantes et au public ;
- Organiser des sessions d'évaluation et d'apprentissage avec les experts de la RSE.

## I.6. Opportunités et risques

En général, les entreprises veulent montrer une image positive de leurs activités. Par exemple, l'adoption par la Chine, l'Union européenne et même les USA, des politiques pour des chaînes d'approvisionnement responsable est un indicateur parlant de cette volonté. Bien entendu, il ne s'agit pas d'être naïf, certaines informations demanderont des trésors d'ingéniosité pour y accéder.

Un des moyens auquel le baromètre peut recourir, c'est le journalisme d'investigations ou même des synergies avec des organisations comme IDI.

Par le passé, dans le cadre de notre travail sur l'impact des projets miniers/Banro sur les droits des communautés des zones d'exploitation minière au Kivu<sup>3</sup>, nos actions ont bénéficié de la collaboration de l'organisation IDI (Inclusive Development International)<sup>4</sup> qui a produit une note contenant des informations précieuses concernant l'actionnariat de Banro, les bailleurs de fonds de Banro, les destinataires de l'or produit par Twangiza Mining, etc. Ce type de collaboration est susceptible de contribuer à la recherche des données à publier par le baromètre lorsque ces dernières ne sont pas livrées de bonne foi par les entreprises.

Le travail de la société civile sera à la fois un atout et une opportunité pour le Baromètre. Les staffs de AFREWATCH et BEST mettront un point d'honneur à collecter les rapports, les analyser pour en tirer les informations susceptibles d'alimenter le baromètre après vérification des sources. De plus, la mobilisation de la société civile contribuera à faire du baromètre un référentiel disposant de notoriété pour les entreprises et les pouvoirs publics.

Bien plus, il existe l'ITIE qui concentre son action sur la fiscalité des industries extractives, le baromètre de la RSE se veut être un référentiel de la RSE, en ce compris la transparence. Il aura la particularité de fournir des informations désagrégées sur la RSE (Cahier de charge, dotation pour contribution aux projets de développement communautaire, redevance minière, délocalisation, protection de l'environnement, etc.)

Il n'est pas évident que les informations détenues par les services publics de l'Etat soient accessibles facilement. C'est l'une des raisons pour lesquelles des ressources financières sont nécessaires pour les enquêtes.

BEST et AFREWATCH mettront ainsi à profit leurs réseaux des relations dans la sphère publique et celle de la société civile pour obtenir des informations. De plus des outils comme l'ITIE et l'indice de la gouvernance de NRGI ainsi que les rapports d'ONGs peuvent se révéler des sources précieuses pour alimenter le Baromètre de la RSE en RDC.

C'est dans la perspective de donner du contenu pratique et réaliste à ces éléments contextuels et de motivation qu'il était important d'organiser cet important atelier qui s'est déroulé durant deux jours et dont il est question de revenir sur le déroulement.

<sup>3</sup> Ces actions étaient soutenues par "The Fund for Global Human Rights".

## II. DEROULEMENT DE L'ATELIER DE CADRAGE

### II.1. JOUR 1 : Vendredi 28 Janvier 2022 : Présentation du Projet et Exposés d'Experts

#### A. Mots introductifs et d'ouverture :

- Mot d'introduction du Modérateur ;
- Mot de bienvenue du Directeur de BEST ;
- Mot de circonstance de la Représentants de l'ONG FDHM.

### SYNTHESE DES ALLOCUTIONS

Sous l'organisation de AFREWATCH et BEST, grâce à l'accompagnement de leur partenaire financier "Fonds pour les Droits Humains Mondiaux", cet atelier avait porté sur le : « *Cadrage de la première édition du Baromètre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en République Démocratique du Congo* ». Ainsi, sa première journée, du 28 Février 2022 était riche d'expériences pratiques des experts invités, en plus de la présentation de ce qui ressortait comme l'originalité du concept du projet au centre des échanges.

Ayant débuté à 09h20', soit avec près de 20 minutes de retard, par rapport à ce que prévoyait l'agenda, c'est sous la modération du Professeur des universités Me Patient Lwango et le Rapportage de Me Benjamin BISIMWA Cibaye, que la première journée de cet atelier, projeté pour deux jours successifs, avait été animée.

En effet, sur demande du Modérateur le Directeur du BEST était invité à présenter son mot de circonstance pour présenter les objectifs poursuivis par l'atelier.

A ce stade, au nom du BEST qu'il dirige, Monsieur Philippe RUVUNGIZA a présenté ses sentiments de gratitude à l'endroit des participants qui ont daigné réserver une suite favorable aux invitations leur adressées et à qui il souhaité une chaleureuse bienvenue dans les nouvelles installations du BEST, tout en s'excusant pour les désagréments éventuels rencontrés par les invités venus en dehors de la Province.

Présentant le Projet Baromètre national de la RSE en RDC, il a souligné qu'il s'agit d'une initiative réfléchiée par deux Organisations de la Société civile très engagées dans la gouvernance des ressources extractives, à savoir : AFREWATCH et BEST, auxquelles il n'a pas manqué d'inviter les experts présents à s'associer dans les travaux de cadrage que le Bailleur FDHM a accepté d'appuyer dans un premier temps.

Ensuite, il a présenté les raisons, objectifs et cibles du Projet Baromètre national de la RSE en RDC, tels que repris dans le contexte et justification. Toutefois, il a insisté sur les objectifs et attentes de l'atelier de cadrage, à savoir :

- Déterminer le périmètre de la RSE auquel le baromètre va s'intéresser, entre autres la Norme ISO 26000, etc. ;
- Identifier les entreprises à mettre dans le cadrage pour la 1<sup>ère</sup> Edition du Baromètre et envisager une programmation des activités à réaliser pour la suite ;
- Mettre en évidence les questions environnementales, sociales et des droits de l'homme ;

- Elaborer une méthodologie de collecte des données ;
- Définir des orientations pour la construction de la plateforme numérique afin que les données collectées soient mises et disponibles en ligne ;
- Recueillir des recommandations susceptibles d'améliorer l'impact du projet (quoi faire ensemble pour que le projet ait un impact attendu par toutes les parties prenantes et cibles identifiées.

Après avoir présenté le partenariat en charge de l'exécution de ce projet, à savoir : AFREWATCH et BEST, et sous des applaudissements, le Modérateur a invité le Directeur du BEST à présenter le nouveau siège de travail du BEST et les participants à réagir en liminaire autour des idées déjà partagées par le Directeur du BEST.

Dans ses explications, le Directeur du BEST a dit qu'il s'agit d'un cadre où le BEST est installé depuis près d'une année, en vue de faciliter un cadre aisé à d'autres OSC de la Province, notamment du Groupe de Travail Thématique Mines et Hydrocarbures de la Société civile du Sud-Kivu (GTTM), situé au centre de la ville, accessible et disposant d'un centre de documentation, d'une bibliothèque ouverte à tous les chercheurs.

Intéressé à avoir des éclaircissements autour du Projet, les Participants ont à la fois posé des questions et proposé des pistes d'orientations, dont les plus ressorties sont les suivantes :

- *En parlant du baromètre, est-ce un outil standard ou modifiable chaque année ;*

Les explications fournies et les échanges alimentés autour ont permis de comprendre qu'il s'agit d'un outil appelé à être et/ou rester dynamique ou à être progressivement amélioré en fonction de l'évolution du contexte, mais qui a également pour vocation à rendre public l'outil auprès des entreprises, institutions publiques ou privées, OSC et autres structures intéressées. Bref, un outil appelé à "monter en puissance", aimait bien préciser le Directeur du BEST.

Pour l'un des participants, il a semblé logique et raisonnable que l'outil soit dynamique au regard de l'amélioration et/ou détérioration des standards de la RSE en soi, ce qui veut dire aussi que l'outil à mettre en place ne devra pas rester statique, c'est ainsi qu'il a préconisé que l'outil soit planifié sur une période étalée sur près de trois à quatre ans, avant d'envisager des aménagements nécessaires.

Pour sa part, Madame Annie BUKARABA, pour le compte de l'ONG FDHM, a apprécié à juste titre les opportunités qu'offre l'initiative intéressante du Consortium AFREWATCH et BEST ayant réfléchi sur le baromètre, en invitant les participants à s'y joindre pour donner corps ou du contenu précis à ce projet que son organisation est disposée à accompagner, au même titre que tant d'autres actions des Organisations de la Société civile.

Avant d'inviter le 1<sup>er</sup> Orateur pour sa présentation, l'étape de la présentation s'était avérée peu importante, vu qu'il s'était dégagé que tous les participants, du reste peu nombreux, se connaissaient parfaitement.

Après une courte synthèse des mots des organisateurs et le rappel des objectifs de l'atelier, le Modérateur en a également donné le programme qui, selon lui peut toujours être réaménagé

B. Photo de famille prise après l'atelier de cadrage au balcon du BEST



Photo de famille prise après l'atelier de cadrage. ©BEST-RDC/Février 2022

**C. Exposé 1 : Aperçu des standards et pratiques RSE dans le secteur minier en RDC (Par Me Fabien MAYANI, Avocat au Barreau de Lubumbashi et Directeur de Programme Gouvernance des Industries Extractive de Centre Carter)**

**RESUME DE L'EXPOSE (DETAILS DANS LE MODULE POWER POINT)**

Après avoir salué les participants et remercié AFREWATCH et BEST de l'avoir associé aux échanges, l'Orateur a présenté le thème et le plan sommaire de son exposé qui porte sur la RSE dont il a défini les concepts, objectifs et piliers, précisé la nature juridique, avant de citer quelques normes et standards internationaux en matière de RSE et d'en faire l'état des lieux en RDC.

Dans les éléments de définitions de la RSE, l'Orateur avait indiqué que ce concept est tiré de l'anglais *Corporate Social responsibility* ou CSR : Ensemble des devoirs et comportements attendus des entreprises sur les questions sociales et éthiques dans leurs activités.

La RSE vise le développement durable dans les activités et opérations des entreprises, reposant sur les 3 piliers, à savoir : Environnement, Sociétal et économie ;

Pour ce qui est de sa nature juridique, la RSE était au départ volontaire, mais avec l'évolution du contexte juridique, elle devient progressivement obligatoire.

Elle est à différencier de la licence sociale des entreprises minières, qui est cette sorte d'autorisation communautaire ou sociologique d'exploiter.

Elle favorise les relations harmonieuses entre les opérateurs miniers et les autres parties prenantes, avec pour objectifs de :

- Rendre les investissements durables et socialement responsables ;
- Améliore l'image ou la réputation des opérateurs miniers ;
- Faciliter l'accès aux capitaux pour les opérateurs miniers qui l'exercent.

Citant quelques normes et standards internationaux en matière de RSE, l'Orateur a épinglé :

- Les Principes directeur de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Pacte mondial (global compact, etc.), etc. ;

Avant de mettre en exergue la Norme ISO 26000 et les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains, pour des raisons évidentes tenant au fait que :

- Pour ce qui est de la Norme ISO 26000, il cadre sur ces 7 axes stratégiques autour de la gouvernance basée sur le dialogue avec les parties prenantes, les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs et le développement local ;
- Pour ce qui est des principes directeur de l'ONU relatif aux entreprises et aux droits humains, avec leur cadre de référence :

Protéger (par l'Etat) – Respecter (ne pas violer, ne pas se rendre complice, ne pas tirer profit, exercer le devoir de diligence) – réparer (accès aux voies de recours et aux réparations justes et équitables par les victimes).

Parlant des normes et pratiques de la RSE des entreprises minières en RDC, l'Orateur a indiqué, d'après ce qui se dégage en RDC, qu'il y a une tendance à limiter la RSE à près de 4 tendances, à savoir : le développement local, le respect des droits humains, protection de l'environnement, les conditions de travail, en donnant les sources des obligations de la RSE en RDC, à savoir : le Cadre légal congolais en vigueur (Code minier, Code du travail, etc.) et les engagements volontaires des entreprises.

Pour ce qui est de l'état des lieux des pratiques RSE entre 2002-2018 en RDC, l'Orateur a souligné :

- La diversité des pratiques en matière de contribution au développement communautaire ; le fait que les droits humains étaient peu respectés : cas des pratiques d'expulsion des communautés et de pollution : Cfr. Rapport des leçons transversales des études HRIA du Centre Carter de 2018 ;
- La tendance générale dégagée, du fait que peu d'attention seulement était accordée aux questions de RSE pour beaucoup d'entreprises minières ;
- Quelques bonnes pratiques encourageantes mais limitées ;
- Quelques processus de réinstallation des entreprises des populations déplacées ;
- La réalisation de quelques projets de développement (Voir : Rapport *Index des dépenses sociales*) ;
- L'adoption du Guide RSE par les parties prenantes à l'IDAK dans la région du Katanga (en 2015) ;
- Le fait que le régime de la RSE du Code minier révisé en 2018 était désormais un régime contraignant assorti des sanctions, notamment en ce qui concerne les exigences de paiement de la redevance minière (quotité de 15% de l'ETD), la dotation pour contribution aux projets de développement communautaire de 0,3% du chiffre d'affaire et le Cahier des charges de RSE financé par le budget social des entreprises., notamment avec près de 20 cahiers des charges déjà signés et approuvés sur plus de 300 attendus, une dizaine d'autres cahiers des charges en cours de négociation et d'approbation ;
- Que s'agissant de la gestion de la quotité de 15% de la redevance minière perçue par l'ETD, des problèmes et défis opérationnels subsistaient pour ce qui est de la répartition, gestion et allocation des fonds (voir Rapport Cordaid et Rapport thématique de l'ITIE sur la redevance minière) ;
- Que pour ce qui concerne la Gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaire des entreprises pour le financement des projets de développement communautaire, les Organismes locaux chargés de gérer lesdits fonds ne sont toujours pas mis en place conformément à l'Arrêté ministériel dit Jean-Marie KABANGA approuvant le Manuel des procédures de gestion signé en Décembre 2021 ;
- Que pour ce qui est du respect des droits humains, nombreuses violations se poursuivent et la réglementation sur la réinstallation des communautés non encore mise en application.

De retour de la pause-café, avec l'accord des participants, le Modérateur a invité les participants à identifier les éléments à retenir dans le baromètre, juste après le deuxième exposé du Prof. Arthur KANIKI qu'il a invité à prendre parole.



**D. Exposé 2 : Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises en RDC ; Evaluation de la mise en œuvre dans le secteur minier (Par Prof. Dr. Ir. Arthur KANIKI TSHAMALA, Vice-Doyen de la Faculté de Polytechnique de l'Université de Lubumbashi)**

**RESUME DE L'EXPOSE (DETAILS DANS LE MODULE POWER POINT)**

Complémentaire à celui de son prédécesseur, l'Exposé de l'Orateur est aussi revenu que les éléments de définition, sous l'angle scientifique, de la RSE comme étant la capacité à donner des réponses durables aux questions posées par la Société, insistant sur les volets du Développement durable cristallisé dans la trilogie de la RSE, à savoir : Société – Economie – Environnement ;

Pour l'Orateur, L'environnement est un terme polysémique, il s'agit d'un concept récent et développé dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, mais qu'au sens strict, il s'agit d'éléments biotiques et abiotiques qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent à subvenir à ses besoins.

La définition par lui adoptée de l'environnement, c'est la biosphère (l'individu dans l'espace), suivant le dictionnaire de l'écologie, cette petite zone de l'activité de l'être humain.

Dans son exposé, l'Orateur est également revenu sur les conséquences de la non-prise en compte de l'environnement, de la place de l'environnement dans la RSE.

Pour ce qui concerne les indicateurs RSE et Environnement : il a esquissé les éléments de l'évaluation du respect des obligations sociétales, entre autres : les réalisations sociales (en fonction de la taille du Projet), les politiques salariales, la gestion de la sécurité et des risques, le respect des droits humains.

S'agissant des éléments de l'évaluation du respect des obligations environnementales, il s'agit entre autres : de la tenue à jour des documents et registres environnementaux, des Plans environnementaux : EIES et PGES, audit environnemental (Art 459 du RM), Rapport annuel et environnemental (501, 458 du RM) ; des communications environnementales, des observations environnementales ;

Bien plus, il est revenu sur l'importance des outils tels que la Fiche de monitoring et de cotation (qui permet d'apprécier le niveau de mise en œuvre des obligations environnementales et sociales d'une entreprise), le référentiels de la RSE (au niveau international, national et local) ; les principales sources d'informations ;

Parlant des problèmes majeurs mis en évidence en RDC en matière de RSE, l'Orateur a mentionné certains critères évaluatifs à prendre en compte dans le cadrage du baromètre, à savoir : l'environnement ; l'hygiène et la sécurité au travail, les réalisations sociales, la politique salariale, le respect des droits humains, la question des panneaux de signalisation avec des messages qu'ils portent, l'emplacement des usines, etc.

En conclusion de son exposé et au regard des éléments de discussion, l'Orateur a souligné la nécessité et la pertinence d'avoir un baromètre de la RSE en RDC, tout en recommandant de développer un logiciel qui donne des résultats pondérés, en vue de dégager le classement des pratiques RSE des entreprises côtés en matière de mise en œuvre de la RSE, car l'objectif primordial poursuivi est de concilier les trois éléments homme-nature-société.

Après les deux présentations, le Modérateur a invité les participants à prendre tout leur temps pour échanger, notamment autour des éléments à prendre en compte dans le cadrage, étant l'un des objectifs principaux de l'atelier.

## ECHANGES ET DEBAT

Il s'agit d'un moment ouvert pendant lesquelles des questions et réponses se suivaient sur base des orientations que donnaient le Modérateur, et dont les plus importantes sont ici reprises :

- **Q : Prof. Kaniki** : *quel était le logiciel utilisé dans les différents travaux effectués précédemment par expérience ?*
- **Q. Prof. Kennedy** : *Est-ce que le baromètre existe déjà ? Quels éléments sont à prendre en compte dans le baromètre et quels seraient les champs d'actions de ce baromètre ? Est-ce que le baromètre ferait mieux de rester dans les limites du Code minier ou aller au-delà conformément à d'autres standards qui existent déjà ?*
- **R : Prof. Kaniki** : l'expérience précédente revient généralement sur la gouvernance, notamment avec SARW, mais ici il est question, et c'est l'originalité de cette initiative, de faire un zoom sur la RSE uniquement. Oui, c'était sur base d'un Logiciel développé par un Professeur spécialiste de la question, mais il est aussi possible de le faire avec Excel, même s'il est difficile de ressortir d'autres analyses de l'interface du logiciel. Oui, les données étaient surtout quantitatives, mais il faut faire plus, en faisant notamment parler les chiffres. C'est important, dans un premier temps, de partir de ce que le Code minier prévoit, avant d'envisager d'étendre le baromètre à d'autres standards ;
- **R : Me Fabien** : Il est vrai que l'étude sur les dépenses sociales effectuée par la MMKi est aussi une sorte de baromètre, basé sur les cinq principes de l'OCDE (efficience, pertinence, impact, durabilité, ...). Les aspects à prendre en considération sont entre autres : Projets Sociaux (ou infrastructures), respect des questions environnementales et des droits humains (au sens large et spécifique). Bref, il serait intéressant de commencer par les trois éléments avant d'envisager d'étendre le cadre de vue du baromètre. S'agissant des cibles, il serait souhaitable d'aller au-delà des seules entreprises (droits humains, environnement, ...), en prenant en compte également les ETD (pour ce qui est de la gestion de la quotité de la redevance minière). C'est aussi important de mesurer les aspects relatifs au contenu local et d'étendre à la longue le cadrage à d'autres entreprises que minières, notamment aux sociétés de télécommunication, d'électricité, etc. Vu qu'il s'agit d'un outil très important, le baromètre mérite d'être vulgarisé au-delà des seuls acteurs ici présents.

- **R : Prof. Kennedy** : il serait intéressant de disposer d'un Programme, d'une Note revenant sur les critères et éléments de clarification des obligations que le Baromètre prendra en compte sur la mise en œuvre de la RSE ;
- **Q. Prof. Kaniki** : *Est-ce que les cibles ne se sont pas limitées uniquement aux seules entreprises, en excluant les ETD ?*
- **R. Me Fabien** : il serait important de s'attarder également à la question de la gestion de la quotité de 15% de la redevance minière réservée aux ETD parce que cette obligation rentre dans le champ de la mise en œuvre de la RSE ;
- **R. Me Umpula** : il y a lieu de considérer le fait pour l'entreprise de payer la redevance minière comme ayant respecté la RSE, quitte à d'autres organisation de faire le suivi de sa gestion par l'ETD bénéficiaire ;
- **R. Philippe** : en écoutant les interventions intéressantes ici fournies, il y a lieu de prendre en compte des critères facilement atteignables dans un premier temps avant de prendre de l'envol d'année en année, car le baromètre à mettre sur pied est appelé à monter en puissance.
- **Q. Philippe** : *Est-il possible d'avoir un outil permettant de monitorer le paiement l'affectation de la redevance minière payée aux ETD et aux provinces ?*
- **Q. Me Fabien** : *Qu'est-ce que l'on évalue ? Les projets ou l'entreprise ?*
- **R. Philippe** : l'idée du baromètre concerne effectivement les entreprises et pas seulement les projets ;
- **Q. Prof. Kennedy** : *Quel est l'objectif du Baromètre ? Est-ce uniquement pour se limiter aux défis à relever par les entreprises ou à servir aussi d'opportunité de servir d'outil de plaidoyer ?*
- **R. Philippe** : Oui, en effet, il s'agit aussi d'un outil qui devra servir de plaidoyer pour les OSC et de renforcement des capacités des communautés, un outil appelé à monter en puissance avec le temps et en fonction de l'évolution du contexte ;
- **R. Me Umpula** : il y a des aspects à capitaliser aussi pour le baromètre, tels que les investissements réalisés, les salaires des nationaux et expatriés, la sous-traitance, le contenu local, etc. ;
- **Q. Prof. Kaniki** : *que faisons-nous ? le baromètre de la RSO ou le Baromètre de la RSE ? Il y a lieu de préconiser de ne s'intéresser beaucoup plus qu'à la RSE ;*
- **R. Me Fabien** : il est important de mettre dans le cadrage du Baromètre de la RSE car les chiffres démontrent que les entreprises ont dépensé environ 2 500 000 \$ US. *Alors, la question à se poser est de savoir si l'on fait le Baromètre de la RSE et du contenu local ou de la RSE uniquement en y intégrant en même temps cet aspect ? ;*
- **R. Olfy** : il y a lieu de proposer de ne rien exclure dans un premier temps dans le cadrage, mais en s'intéressant plutôt aux aspects les plus importants pour une période donnée ;
- **R. Prof. Kennedy** : Par rapport à l'approche proposée, c'est de nous permettre de réunir plusieurs données à la fois dans un premier temps, mais d'orienter ensuite la compréhension à opposer à notre audience, bien sûr sans s'écarter de la compréhension générale de la question ;
- **Q. Modérateur** : *Comment faire pour prévenir les contestations éventuelles des entreprises à partir des expériences précédentes ?*

- **R. Me Fabien** : il est question de collecter les réponses de la communauté, à les analyser et soumettre les éléments y relatifs aux entreprises concernées et parfois, il faut aussi utiliser le conditionnel s'agissant des informations pour lesquelles les évidences sont moins vérifiables ;
- **R. Prof. Kennedy** : il y a lieu de se préparer à des contestations et c'est la beauté d'un tel travail, en vue de susciter les débats et stimuler les entreprises à l'amélioration de leurs pratiques
- **Q. Modérateur** : *Comment faire pour prévenir les pratiques de corruption et menaces à l'endroit des utilisateurs du Baromètre ? Que faire assurer l'intégrité du Baromètre ?*
- **R. Philippe** : il est souhaitable de réfléchir anticipativement sur les recommandations à émettre face à ce défi de l'intégrité du Baromètre, étant donné que les pratiques de certaines entreprises, au-delà de la corruption, peuvent recourir à des menaces, etc. qu'il faut prévenir.

Saluant la qualité des échanges, vu leur pertinence orienté vers l'objectif du Baromètre, le Modérateur a invité les participants à observer la pause-repas, tout en promettant de revenir sur la récapitulation des grandes idées qui ont émergé, en vue d'en tirer une compréhension commune devant être considérée en même temps comme étant issue de l'adoption consensuelle.

De retour de la pause-repas, le Modérateur présente la récapitulation des grandes idées qui ont émergé dans les échanges suivie de l'adoption du périmètre de la RSE à couvrir par le baromètre :

- *Critères de choix des périmètres (cadrage) de la RSE pour le baromètre :*
  - ✚ **Q.** *Quelle fréquence d'édition ou de parution du baromètre devons-nous retenir ?*  
**R :** Une fois par an (au second trimestre de l'année en cours pour les résultats de l'année passée).
- *RSE ou RSO (Cibles : Entreprise et/ou ETD) ?*  
 ✚ **R :** RSE (Cible : Entreprises minières).
- *ISO 26 000 ou 4 éléments de la RSE prévus dans le Code minier ? ou partir des défis vécus dans la pratique ? Si ISO 26 000 : Quels piliers prendre ?*  
 ✚ **R :** les 4 éléments du Code et du Règlement miniers : Droits humains (Ex : Déplacement et réinstallation des populations, les conditions de travail, etc.), développement communautaire ou local, sous-traitance et environnement ;
- *Aspect Chiffre (Budget social des Entreprises, Chiffre d'affaire ...) ou qualité des réalisations ?*  
 ✚ **R :** lister tous les aspects exigés par la loi (références légales), dégager les aspects quantitatifs et qualitatifs. Phase initiale : BEST et AFREWATCH ; aspects techniques : Experts à recruter ou mettre à contribution.

Après avoir unanimement décidé de ces éléments de référence à prendre en compte dans le cadrage du baromètre, les participants ont également proposé aux deux organisations AFREWATCH et BEST de toujours recourir à l'expertise des consultants pour des questions spécifiques, en vue de miser sur la qualité qu'exige le travail attendu. S'agissant des critères de sélection des Experts, il sera question de faire le lancement d'appels d'offres.

## Projet du Baromètre national de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en République Démocratique du Congo

Pour ce qui est de la méthodologie de collecte des données, il s'agira d'une question renvoyée aux deux organisations AFREWATCH et BEST pour la phase initiale et aux experts pour les aspects techniques, à savoir : le logiciel utilisé, les techniques de collecte et de traitement des données, avant d'en valider les résultats par l'Equipe technique des Experts.

Avant la clôture de la première journée de travail, intervenue à 16h00', le Modérateur et la majorité des participants ont proposé que l'on revienne, le lendemain, à la fois sur les critères d'évaluation des entreprises par rapport aux quatre axes choisis dans le cadrage ou périmètre de choix de la RSE (par Me Fabien MAYANI) et sur la cartographie et les critères de choix des entreprises minières à retenir (par Me Emmanuel UMPULA).

## II.2. JOUR 2 : Samedi 29 Janvier 2022 : Définition des critères d'évaluation de la RSE et de choix des entreprises à retenir pour la première édition du cadrage du baromètre de la RSE en RDC.

Ayant débuté vers 09h20' par un mot de bienvenu du Modérateur, ce dernier a brièvement la récapitulation des résultats des travaux de la journée précédente, avant d'inviter le Prochain Orateur à présenter les résultats de ses réflexions sur les critères d'évaluation des entreprises en matière de RSE.

### A. Exposé 1 : Présentation de quelques critères d'évaluation des entreprises minières en matière de RSE (Par Me Fabien MAYANI, Avocat au Barreau du Lubumbashi et Directeur de Programme Gouvernance des Industries Extractive de Centre Carter)

Dans un climat interactif et d'échanges enrichissants, l'Orateur a présenté un tableau synoptique d'orientation ci-dessous qu'il propose au consortium AFREWATCH et BEST, en ajoutant qu'il s'agit des éléments insérés dans les colonnes et lignes que l'on peut davantage mieux présenter en Excel ou dans un logiciel mieux adapté.

#### i. Contribution au développement communautaire

Outils d'appui au développement communautaire	Critères d'évaluation	Base légale/ Standards	Réponse	Score	Commentaires
	Signature du cahier des charges				
	Budget du cahier des charges				
	Disponibilité du cahier des charges				
	Niveau de participation communautaire au processus de négociations				
	Niveau de description des projets				
	Niveau d'exécution des projets				
	Pertinence des projets				
	Efficacité des projets				
	Efficience				
	Impact des projets				
Durabilité des projets					
Redevance minière	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Base légale/ Standards</b>	<b>Réponse</b>	<b>Score</b>	<b>Commentaires</b>
	Paiement des quotités dues à la Province et aux ETD				
	Fréquence des paiements effectués				

Projet du Baromètre national de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en République Démocratique du Congo

	Conformité des paiements par rapport aux quantités des minerais produits et vendus				
	Déclaration des paiements à l'ITIE				
	Publication des paiements effectués				
Certification des Entreprises ISO 9001, 26000, etc.					
Constructions des sièges sociaux dans les chefs-lieux des provinces d'exploitation					
Dotation minimale de 0,3% du chiffre pour le développement communautaire	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Base légale/ Standards</b>	<b>Réponse</b>	<b>Score</b>	<b>Commentaires</b>
	Paiement de la dotation				
	Conformité des paiements par rapport au chiffre d'affaires				
	Déclaration des paiements à l'ITIE				
	Publication/disponibilité du chiffre d'affaires				
Autres projets et interventions sociétaux volontaires	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Base légale/ Standards</b>	<b>Réponse</b>	<b>Score</b>	<b>Commentaires</b>
	Pertinence des projets				
	Efficacité des projets				
	Efficience				
	Impact des projets				
	Durabilité des projets				

ii. Protection de l'environnement

Outils de protection de l'environnement	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Base légale/ Standards</b>	<b>Réponse</b>	<b>Score</b>	<b>Commentaires</b>
	Existence				
	Modalités d'élaboration				
	Accessibilité				
	Etat de mises à jour des EIES et PGES				
	Existence des mesures de prévention et mitigation des impacts				
	Niveau de mise en œuvre				

Projet du Baromètre national de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en République Démocratique du Congo

	des mesures de prévention et mitigation des impacts				
	Fréquence de réalisation des audits environnementaux				
	Qualité des audits environnementaux				
	Soumission du rapport Annuel et Environnemental				
	Qualité des rapports annuels environnementaux				
	Système de gestion des déchets				
	Remise des copies des EIES/PGES aux communautés				
<b>Distance des populations par rapport aux sites d'exploitation</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Base légale/ Standards</b>	<b>Réponse</b>	<b>Score</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Mesures d'hygiène dans les sites d'exploitation</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Base légale/ Standards</b>	<b>Réponse</b>	<b>Score</b>	<b>Commentaires</b>
	Existence des EPI pour les travailleurs				
	Qualité des EPI				
	Existence des panneaux de signalisation				
	Qualité des panneaux de signalisation				
<b>Tenue des registres environnementaux</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Base légale/ Standards</b>	<b>Réponse</b>	<b>Score</b>	<b>Commentaires</b>

iii. Respect des droits humains

Outils de respect des droits humains	Critères d'évaluation	Base légale/ Standards	Réponse	Score	Commentaires
<b>Mécanismes de consultation et de dialogue multipartite</b>	Existence du cadre de dialogue multipartite				
	Fréquence des réunions du cadre de dialogue multipartite				
	Niveau de participation des membres des communautés				
	Pertinence des problèmes traités dans le cadre				
	Nature des solutions trouvées aux problèmes soulevés				



Projet du Baromètre national de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en République Démocratique du Congo

Plan de réinstallation des communautés déplacées	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Base légale/ Standards</b>	<b>Réponse</b>	<b>Score</b>	<b>Commentaires</b>
	Existence du plan de réinstallation				
	Niveau de consultation des communautés concernées dans le processus d'élaboration du plan de réinstallation				
	Publication/disponibilité du plan de réinstallation				
	Existence du barème des indemnisations et de compensation				
	Niveau d'exécution du plan de réinstallation.				
	Accès aux voies des recours				
	Existence des Mécanismes de gestion et traitement des plaintes				
Syndicat	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Base légale/ Standards</b>	<b>Réponse</b>	<b>Score</b>	<b>Commentaires</b>
	Existence de la délégation syndicale				
	Modalités de désignation des membres de la délégation syndicale				
	Degré d'indépendance des délégués syndicaux				
Politique salariale	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Base légale/ Standards</b>	<b>Réponse</b>	<b>Score</b>	<b>Commentaires</b>
	Conformité des salaires au SMIG				
	Existence de la politique salariale				
	Niveau de mise en œuvre de la politique salariale				
	Fréquence de paiement des salaires				
	Existence des plans de formation du personnel				
	Mécanismes de promotion de la main d'œuvre locale				
	Ecart des salaires entre nationaux et expatriés				
Conditions et Contrats de travail	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Base légale/ Standards</b>	<b>Réponse</b>	<b>Score</b>	<b>Commentaires</b>
	Existence des contrats à durée interminée pour tous les emplois permanent.				

#### iv. Sous-traitance locale

Outils de promotion de sous-traitance locale	Critères d'évaluation	Base légale/ Standards	Réponse	Score	Commentaires
<b>Recours exclusif aux entreprises sous-traitantes à capitaux et tenues par des congolais</b>	Existence de l'annuaire des sous-traitants locaux au sein de l'entreprise				
	Taux de recours aux entreprises à capitaux et tenues par les congolais locales dans la fourniture des biens et services.				
	Nature des travaux confiés aux entreprises à capitaux et tenues par les congolais				
	Nombre des entreprises sous-traitantes à capitaux et tenues par les congolais locales				
	Montants des biens et services fournis par les sous-traitants locaux par rapport aux montants des coûts opérationnels annuels				
<b>Existence des manquements aux obligations légales</b>					

Juste après la présentation très appréciée, enrichie par les inputs des participants et avant d'observer la pause-café, les participants ont invité les organisations AFREWATCH et BEST à approfondir les éléments d'évaluation proposés dans le Tableau, en précisant qu'ils n'étaient pas exhaustifs ou limitatifs.

De retour de la pause-café, le Modérateur a directement invité le prochain expert, Me Emmanuel UMPULA, à exposer sur la cartographie et les critères de choix des entreprises minières à mettre dans le périmètre ou cadrage de la première édition du Baromètre de la RSE en RDC.

#### **B. Exposé 2 : Présentation de la cartographie et de quelques critères de choix des entreprises minières à mettre dans le périmètre du cadrage de la première édition du Baromètre de la RSE en RDC (Par Me Emmanuel UMPULA, Avocat au Barreau de Lubumbashi et Coordonnateur de l'ONG AFREWATCH)**

L'Expert a d'abord commencé par présenter la carte de retombe minière de la RDC sur flexy cadastre, laquelle qui reprend et tient à jour tous les titres miniers et de carrières en RDC.

Il est ensuite revenu sur la liste des entreprises en phase d'exploitation répertoriées dans l'annexe VIII du Rapport ITIE RDC 2018, 2019 et Premier Semestre 2020, notamment environ 83 entreprises en phase d'exploitation, ce qui démontre l'immensité du travail qui attend les deux organisations et les experts impliqués pour la mise sur pied du Baromètre national de la RSE en RDC.

**Projet du Baromètre national de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en République Démocratique du Congo**

Pour lui, ces éléments donnent la vue générale des données de références, notamment la production, comme l'un des critères de choix des Entreprises à prendre en compte dans le cadrage, avant de proposer ensuite des critères de sélection, tels que : la production (comme élément central), le Budget (du consortium BEST – AFREWATCH), le Chiffre d'affaire (des entreprises), les Projets sociaux, le capital social, le capital investi, le paiement de la redevance minière, le Cahier des charges (l'un des éléments bien que pas trop pertinent à lui seul), l'accessibilité des entreprises, etc.

A ce niveau également, après la proposition des participants, il était question de tracer un tableau reprenant les éléments à prendre en compte comme critères de choix des entreprises à mettre dans le cadrage, tout aussi à enrichir et renforcer par le consortium et les experts.

Critères de choix/sélection	Base légale/ Standards	Réponse	Score	Commentaires
Entreprises en phase de l'exploitation effective				
Chiffre d'affaire/Taille de l'entreprise				
Valeur des investissements				
Les filières (Cu, Co, 3T, O)				
Nombre d'entreprises (Cfr. Budget du consortium BEST – AFREWATCH)				
Représentativité dans différentes zones géographiques				
Cotation en bourse des entreprises				
Accessibilité des entreprises				

Bref, étant juste des propositions d'orientation pour un travail attendu, le Modérateur invité les participants à des échanges, notamment pour proposer, déjà sur base des critères de sélection ou de choix des entreprises, une liste d'environ une dizaine d'entreprises éligibles au cadrage ou périmètre à retenir dans le cadre de la première édition du Baromètre de la RSE, en fonction du filtre qu'impose le criterium d'entreprises ci-haut présenté.

Ainsi, sur base de cette résolution, le Tableau suivant a été proposé, celles mises en surbrillance jaune étant considérées comme répondant à la fois aux critères de choix proposés :

N°	ENTREPRISES	FILIERES	ZONES GEOGRAPHIQUES	COTATION EN BOURSE
1.	SICOMINES	Cu-Co	Lualaba	RAS
2.	KAMOA	Cu	Lualaba	RAS
3.	KCC	Cu-Co	Lualaba	OK
4.	MMG	Cu-Co	Haut-Katanga	RAS
5.	TFM	Cu-Co	Lualaba	OK
6.	RWASHI MINING	Cu-Co	Haut-Katanga	RAS
7.	SACIM	Diamant	Kasaï Oriental	RAS
8.	KIBALI GOLD	Or	Haut-Uele	OK
9.	ALPHAMIN	Sn	Nord-Kivu	OK
10.	DEZIWA	Cu-Co	Lualaba	RAS
11.	MUTANDA MINIG	Cu-Co	Lualaba	RAS
12.	AVZ	Lithium (Li)	Tanganyika	RAS
13.	FRONTIER			
14.	GECAMINES			
15.	TWANGIZA MINING			
16.	NAMOYA MINING			
17.	KISESE			
18.	SMCO			
19.	CNMC			
20.	METALKOL			
21.	SOMIDEZ			
22.	KICO			
23.	CHEMAF			
24.	SOMIKA			
25.	ANVIL MINING			
26.	STL			

De retour de la pause-repas, le Modérateur a directement invité le prochain Orateur, Ingénieur Olfi KAMBALE, à partager sa présentation sur le Projet de plateforme en ligne du Baromètre de la RSE en RDC.

### C. Exposé 3 : Projet de plateforme numérique de la RSE en RDC (Par Monsieur Olfi KAMBALE Dieudonné, *Consultant Technicien en informatique*)

Après avoir brièvement présenté son expérience professionnelle dans les domaines techniques de l'informatique et de l'électricité, l'Orateur a présenté le plan de sa présentation en deux volets, à savoir : le premier en PowerPoint d'un côté et le second qui revient sur les aspects techniques de l'outil proposé.

Dans le premier volet de sa présentation, l'Orateur est revenu sur la notion de données et d'information. Il conçoit le Projet du baromètre comme un outil de mesure par rapport aux éléments à mettre à contribution. De ce point de vue, le baromètre va au-delà d'une simple base de données, selon son entendement.

## Projet du Baromètre national de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en République Démocratique du Congo

Il a projeté un exemple de présentation des données devant permettre d'avoir une idée, avant de développer sa présentation sur le baromètre, en détaillant des éléments relatifs aux données, à l'information, avant de conclure si l'information est utile ou digérable.

S'agissant de la méthodologie et/ou du format de publication et d'accessibilité au baromètre, il se pose des questions dont il soumet l'appréciation aux participants :

- Quelles sont les diverses manières de procéder ?
  - ✚ Version Livre et interactive (un outil électronique publié sur un site web dont l'accès est restreint ou public, selon le besoin du propriétaire (self-service). Cet outil peut être fixe ou interactif et en temps réel, ce qui présente des risques, notamment la publication des données non vérifiées et validées ;
  - ✚ Version éditée (électronique ou imprimée) et sur une fréquence donnée – avec diverses éditions passées qui demeurent disponibles en ligne ;
  - ✚ Combinaison des deux versions.

La présentation étant interactive et suscitant l'intérêt de réagir, Me Emmanuel UMPULA a tenu à souligner que les deux Organisation AFREWATCH et BEST disposent déjà de leurs propres sites internet sur lesquels le Rapport du Baromètre peut être partagé au public, mais préconise que l'usage de l'application de collecte des données reste strictement interne, ce que soutiennent d'autres participants, en l'occurrence le Prof. Arthur KANIKI et Me Fabien MAYANI.

Le Directeur de BEST, pour sa part, a proposé que l'Orateur poursuive avec sa présentation, y compris de la maquette prévue, avant que les échanges ne se poursuivent.

Ainsi, poursuivant sa présentation, et parlant du cadrage, l'Orateur a pensé que le cadrage serait important de donner une image d'ensemble, tout en se focalisant sur les ressources extractives et les entreprises minières.

Il a ainsi illustré le cadrage, avec deux images différentes d'un homme à terre dont la position peut susciter nombreuses interprétations.

Pour cela, il a promis de travailler l'interface avec le système informatique MVP (Produit minimum viable), avec la méthode, la phase de développement et le développement proprement dit qui se synthétise en une application esthétique, utilisable, avec multiples fonctionnalités.

Pour ce qui est de la technologie, il a successivement présenté les esquisses telles que :

- ✚ PostgreSQL, PHL, sur serveur Apache (ou le serveur de Best) ;
- ✚ Les EST – et DataWarehouse ;
- ✚ Les entrepôts de données ;
- ✚ Les visuels possibles utilisant Power Bi intégré sur le site du Best, par exemple : <http://barometre.bestdrc.org> ;
- ✚ La flexibilité dans les analyses et outputs ;
- ✚ Les tableaux de bord et possibilité de recherche multicritères ;
- ✚ Les ressources (open data) ; etc.

Après la présentation en PowerPoint, l'Orateur a ensuite présenté le tableau de la matrice qu'il propose suivant sa compréhension à la suite des échanges des participants depuis le premier jour, ce qui a suscité l'intérêt de réagir, soit avec des questions, soit avec des éléments d'orientation.

### ECHANGES ET DEBAT

Il s'agit d'un moment ouvert pendant lesquelles des questions et réponses se suivaient sur base des orientations que donnaient le Modérateur, et dont les plus importantes sont ici reprises :

- **Q. Prof. Kennedy** : *quel est l'objectif du Baromètre ? Si quelqu'un a besoin des informations sur les résultats du baromètre, à quelles informations aurait-il accès ?*
- **R. Me Emmanuel UMPULA** : Il est important de n'avoir en ligne que les résultats et non les aspects des données de recherche en détail ou désagrégées ;
- **R. Me Fabien MAYANI et le Prof. Arthur KANIKI** ont partagé les modèles de baromètre dans le cadre desquels ils ont été mis à contribution, lesquels modèles fournissent des explications sur les résultats uniquement, sans détailler les données qui avaient permis d'atteindre les résultats partageables ;
- **Q. Prof. KANIKI** : *Est-ce une base de données ou un baromètre ?*
- **R. Ir. Olfi** : C'est les deux à la fois ;
- **R. Me Fabien MAYANI**, le Baromètre est un index de classement, pendant que les détails y relatifs sont retrouvables sur des bases de données numériques, soit gardées en lignes ou confidentielles, mais susceptibles d'être consultables sur demande ou en cas de besoin ou pour une quelconque vérification.

Au regard du caractère très houleux et intéressant des échanges, le Modérateur a demandé que l'on propose plutôt au consortium les étapes suivantes devant les conduire à se doter de cet outil important qu'est le baromètre de la RSE, avant de passer aux étapes de clôture de l'atelier.

Ainsi, pour Me Fabien MAYANI, après des analyses, il se trouve qu'il y a du travail à faire, notamment :

- **Première étape** : Conceptualisation du baromètre avec tous les critères d'évaluation et de sélection, le développement des outils ;
- **Deuxième étape** : Présentation de l'outil du Baromètre aux parties prenante (Entreprises, Institutions publiques, Universités et Centres de recherches, Organisations de la Société civile, Chercheurs, étudiants, bailleurs de fonds, membres des communautés affectées par les activités des entreprises, etc.) ;
- **Troisième étape** : Collecte des données au courant de l'année 2022 ;
- **Quatrième étape** : Publication au premier trimestre de la 1<sup>ère</sup> édition (4<sup>ème</sup> étape) ;

Bref, conclut-il, les experts seront mis à contribution, non seulement pour les enquêtes et investigations, mais également pour l'élaboration des outils appropriés pour recueillir les informations les plus exhaustives et pertinentes possibles.

**Projet du Baromètre national de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en République Démocratique du Congo**

Pour le Prof. Kennedy, Il est important de conceptualiser le Baromètre dans un premier temps, ensuite recruter un cabinet de consultants pour présenter la méthode et les techniques de collecte des données, présenter l'outil du baromètre aux parties prenantes, procéder à la collecte des données et publier le baromètre.

Pour essayer de faire encore plus simple, le Prof. KANIKI a projeté une proposition de plan de travail avec chronogramme, assorti également d'un budget, qui reprend les étapes de travail attendu, les tâches à accomplir et le timing y relatif, dans un tableau Excel que je reprends ci-dessus repris :

N°	ETAPES DU TRAVAIL	TACHES	TIMING	Budget en \$ us
1.	Réunion AFREWATCH et BEST	Finalisation liste des entreprises et critère, y compris la pondération des données	10	200
2.	Réunion avec les bailleurs	Explication de l'évolution	10	200
3.	Composition de l'équipe des experts	Elaboration du questionnaire	20	500
4.	Validation de la méthodologie de travail	Validation méthodologie	30	15 000
5.	Présentation de l'idée aux parties prenantes	Validation et appropriation des données	1	3 000
6.	Démarrage de la collecte des données	Collecte des données	30	1 0000
7.	Traitement et analyse des données	Traitement et analyse des données	20	25 000
8.	Rédaction du rapport	Rédaction	20	1 0000
9.	Publication du Baromètre	Publication	1	5 000
<b>Budget imprévu</b>				
<b>TOTAL</b>			142 jours, soit 5 mois presque	70 500

### III. CONCLUSION ET MOTS DE CLOTURE

C'est sur une belle note de satisfaction que les participants, après avoir apprécié à leur juste valeur les résultats de leurs intenses réflexions et partage d'expériences, qu'ils se sont eux-mêmes applaudis, sous la conduite et suivant les consignes du Modérateur qui directement invité le Directeur du BEST, hôte de l'atelier, à placer un mot pour la clôture de l'atelier qui a porté sur le : « **Cadrage de la première édition du Baromètre de la Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) en République Démocratique du Congo (RDC)** ».

Prenant la parole, le Directeur du BEST a remercié tous les participants pour leur disponibilité et leurs apports significatifs aux échanges ayant conduit aux résultats qui, selon lui, posent déjà les premières bases solides d'un travail important attendu, non seulement du Consortium AFREWATCH et BEST, mais également des experts qu'il avait daigné associer à ce travail.

Il a reconnu le fait que, dès le départ, le consortium n'avait pas pris la mesure de l'immensité du travail que va exiger ce Baromètre et tous les contours qu'impliquerait l'implémentation aisée de ce projet, mais insiste sur l'importance de réussir la publication de la première édition dans les meilleurs délais suivant la planification décidée de commun accord, première étape dont dépend la suite du projet et en laquelle il a foi.

Il a remercié de nouveau les participants qu'il connaît toujours très occupés au regard de leurs charges professionnelles, profitant une fois de plus à présenter des excuses pour tous les désagréments d'ordre logistique, surtout pour les participants venus d'ailleurs, à Kinshasa, Lubumbashi et Goma principalement, à la suite des difficultés d'obtention d'un calendrier de vols facile, y compris les conséquences liées à la propagation de la pandémie de Covid-19 imposant certaines gymnastiques obligées d'être suivies.

Il a promis de capitaliser les échanges fournis, en faisant tout le nécessaire pour approcher les attentes et résolutions prises par consensus.

Il a en outre salué le travail abattu par toute l'équipe pédagogique de BEST et des consultants avec lesquels le travail devra se poursuivre pour atteindre les objectifs assignés, rappelant qu'il continue de caresser l'idée de mettre sur pied un Think-and-Do-Tank visant le changement positif des politiques du pays, projet auquel il continue de croire, le Baromètre de la RSE étant un premier devant mener vers cet idéal.

Sous de chaleureux applaudissements, le Directeur du BEST a clôturé les travaux de l'atelier en invitant les participants à se joindre au Staff de BEST pour des moments de partage et de convivialité en dehors dans la ville, occasion de prendre de l'air et de visiter la ville, avant la prise de la photo de famille.

Ayant débuté le 28 Janvier 2022 à 09h20', cet atelier qui a porté sur le « **Cadrage de la première édition du Baromètre de la Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) en République Démocratique du Congo (RDC)** », a pris fin le 29 Janvier 2022 à 16h 30'.



## ANNEXES

Annexe 1 : Liste de présence.